

*Le Ministre de Suisse à Londres, Ch.R. Paravicini,
au Chef du Département de l'Economie publique, E. Schulthess*

L

Londres, 12 mars 1920

En me référant à votre lettre du 23 février¹, Ref. Kohlenversorgung, relative au ravitaillement de la Suisse en charbon, j'ai l'honneur de vous confirmer mes télégrammes des 27 février et 11 mars.²

Je n'ai pas manqué de faire personnellement une démarche au Ministère des Affaires étrangères, dans le sens des instructions contenues dans votre lettre précitée et j'ai, au cours de cette visite, remis votre Aide-Mémoire du 20 février³, en le développant et en l'appuyant de mon mieux.

Ma communication télégraphique vous aura appris que la réception avait été très cordiale, mais que l'on ne m'avait pas caché les grandes difficultés de l'heure présente.

Je saisis cette occasion pour ajouter que mon collaborateur, M. Martin, a eu en mains, depuis quinze mois, le dossier relatif aux charbons pour la Suisse, et j'ai dès lors l'honneur de vous envoyer sous ce pli la copie d'un rapport⁴ qu'il m'adresse, accompagnée des quatre annexes⁵ visées dans ce document. [...]

ANNEXE

R

Londres, 12 mars 1920

Vous avez bien voulu me charger de vous donner un aperçu succinct des démarches entreprises par la Division commerciale de la Légation en faveur du ravitaillement de la Suisse en charbons. J'ai dès lors l'honneur de porter ce qui suit à votre connaissance:

1. Au cours du printemps dernier, la Société coopérative des Charbons à Bâle a envoyé à Londres un délégué spécial, qui resta pendant deux mois environ, puis quitta dans le courant de juin.

1. Dans cette lettre, le Chef du Département de l'Economie publique chargeait la Légation de Suisse à Londres d'intervenir auprès du Gouvernement britannique dans le sens de la proposition reproduite sous n° 251, tandis que le Conseil fédéral ne donna suite à cette proposition que le 27 février.

2. Non reproduits.

3. Il s'agit de l'aide-mémoire remis simultanément à la Légation britannique à Berne, cf. n° 256, note 1.

4. Reproduit en annexe.

5. Non reproduites.

2. A mon retour de Suisse en juillet, je rendis visite à Mr. Guiterman, Chef de l'Import Branch du Coal Mines Department, pour lui demander de donner aux exportateurs pour la Suisse autant de licences que possible. Comme en ce moment il insistait pour que le charbon soit expédié directement aux consommateurs et non concentré exclusivement aux mains de la Coopérative des Charbons, l'échange de vues dura plusieurs semaines et ce n'est que le 20 août que nous arrivâmes à un arrangement, qui consistait à donner trimestriellement pour 45.000 tonnes de licences, soit 15.000 tonnes par mois environ. L'arrangement expirait au 15 novembre 1919. Une partie du combustible ne pût être expédié, soit qu'il éclata diverses grèves (mines et chemins de fer), soit qu'il y eût des difficultés pour l'obtention de frêt.

3. Le 20 novembre 1919, Mr. Guiterman accorda pour le trimestre à venir 68.000 tonnes de licences.

4. Dans l'intervalle, le Gouvernement anglais décida de renoncer à l'allocation de charbon par pays, mais de confier la surveillance des mines à des comités locaux, dont le devoir était de réserver une quantité suffisante pour les besoins industriels, maritimes et domestiques du Royaume, le reste de la production devant être mis sur le marché libre.

Comme on pouvait s'y attendre, les prix montèrent et le Ministry of Shipping ordonna à maintes reprises à des bateaux chargés, destinés à l'étranger, de se rendre dans un port anglais pour décharger leur cargaison, destinée à être réexpédiée dans des districts où le charbon manquait.

La situation s'aggrava récemment par le fait des difficultés de transport terrestre de la mine au port, ou de la mine aux centres industriels. Il s'en suivit une désorganisation dans le service des navires, si bien qu'il y avait à la fin de février 500 bateaux vides, attendant leur tour de charger, dans le Canal de Bristol.

5. Sous l'ancien arrangement, la Suisse importa d'Angleterre en décembre 1919: 35.569 tonnes de charbon, coke et briquettes.

Sous le nouvel arrangement, elle importa d'Angleterre en janvier 1920: 12.381 tonnes et en février: 22.421 tonnes.

Si je suis bien informé, les contrats placés en Angleterre à fin février 1920 étaient:

- a. Pour la Société coopérative des Charbons à Bâle environ 700.000 tonnes,
- b. pour l'Association suisse des Usines à Gaz à Zurich 170.000 tonnes,
- c. pour les C.F.F. 108.000 tonnes,

soit environ un million de tonnes, ce qui suppose une expédition de 80.000 tonnes par mois.

Il y a lieu de remarquer que le combustible non exporté à temps ne peut être reporté sur les mois à venir, la marchandise étant déficitaire.

6. A l'occasion de la visite de MM. Gerber et Buri, directeurs de la Société coopérative Suisse des Charbons à Bâle, je rendis avec ces deux messieurs visite à Mr. Guiterman, en date du 26 février. Vous voudrez bien trouver sous ce pli un mémorandum que j'ai dressé à la suite de cette visite et où les difficultés de la situation sont exposées.

Je note en passant qu'il est entendu que la conversation avait une allure de confiance personnelle et que les paroles de Mr. Guiterman ne doivent pas être citées dans la correspondance ou des conversations avec les exportateurs.

7. Nous fîmes ensuite une visite à Sir Joseph Maclay, Minister of Shipping et j'ai dressé de cette démarche un mémorandum également inclus.

Il résulte de ces deux visites que les exportateurs ont eu une tendance à trop vendre en regard des quantités disponibles, que la situation charbonnière est difficile à l'intérieur et que la désorganisation partielle des transports nuit également à l'exportation.

8. Toutefois, ces deux fonctionnaires nous assurèrent de leur bienveillance et promirent de venir en aide à la Suisse autant que possible.

Cette aide prit une forme tangible en ce qui concerne le Minister of Shipping, attendu que par deux fois en l'espace d'un mois ce Ministère nous rendit le bateau «City», affrété pour des briquettes destinées aux C.F.F. et que le Gouvernement avait réquisitionné.

En date du 1er mars, je posai par écrit à Mr. Guiterman la question de savoir si, comme on me le rapportait, il y avait une interdiction complète d'exportation. Mr. Guiterman me répondit en date du 2 mars la lettre ci-incluse en copie, en me transmettant un avis aux exportateurs, également annexé.

13 MARS 1920

565

Au cours de ces derniers jours, la situation empira, non pas en raison d'une diminution sensible de la production, mais parce que les mineurs insistent pour obtenir la nationalisation des mines et menacent constamment de faire grève pour arriver à leur but.

Le Gouvernement se vit dès lors obligé d'arrêter pour ainsi dire l'exportation, afin de se créer des stocks. Cette attitude de prudence me paraît être la raison principale des difficultés dans lesquelles nous nous trouvons. Heureusement que la grève n'a pas éclaté, le congrès des syndicats ayant estimé que les mineurs devaient réaliser leurs buts non par une action directe, mais par la voie parlementaire.

Le seul danger est que les mineurs du Pays de Galles et du Northumberland, qui travaillent spécialement pour l'exportation, sont très excités et qu'il ne serait pas impossible qu'ils n'obéissent pas aux décisions du Congrès.

Selon mes informations d'hier, la situation est plus qu'incertaine et les exportations, même pour la France et l'Italie, ont été suspendues.

On m'informe que ce serait se laisser aller à une illusion que d'espérer, pour plusieurs semaines, une amélioration de la situation actuelle.